

Travaux de la Chambre

[Traduction]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, au début de la semaine, le leader du gouvernement à la Chambre (M. Pinard) a dit que nous procéderions jeudi au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi actuellement à l'étude. Dois-je comprendre qu'il donnera avis de la motion d'adoption du rapport du comité de sélection au cours de la semaine prochaine?

[Français]

M. Pinard: Non, madame le Président. Ce que j'ai dit, c'est que demain mercredi, après la période des questions orales, nous allons proposer l'acceptation du rapport. Effectivement, le rapport a été déposé hier à la Chambre et un avis a également été donné hier. Cela requiert un avis de 48 heures, donc, demain mercredi, nous serons en mesure d'en proposer l'acceptation. Comme il s'agit de la composition des comités, je ne pense pas qu'il y ait un sujet qui intéresse davantage les députés des deux côtés de la Chambre. Et il me semble qu'il est urgent de débattre ce rapport. Nous voulons qu'il soit adopté le plus rapidement possible, et nous pensons que cela peut être fait demain d'une façon positive en permettant aux députés des deux côtés de la Chambre de s'exprimer à l'occasion d'un jour réservé aux initiatives parlementaires.

[Traduction]

M. Nielsen: Naturellement, quand l'avis aura été donné, cela deviendra une motion inscrite au nom du gouvernement. Je voudrais seulement savoir avec une certaine certitude s'il est bien exact de dire que jeudi sera réservé au débat à l'étape de la troisième lecture du projet de loi actuellement à l'étude, la loi sur la sécurité de la vieillesse, que mercredi sera une journée réservée aux initiatives parlementaires et que vendredi prochain sera une journée d'opposition. Tout cela est-il exact?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, comme je viens de le mentionner, demain nous allons débattre s'il y a lieu, si l'opposition accepte, le rapport du comité de sélection qui a été déposé hier par le député de London-Est (M. Turner). Nous avons donné avis hier, et nous entendons proposer l'acceptation de ce rapport demain. Bien sûr, si ce rapport est accepté sans débat, nous allons procéder à l'étude des affaires émanant des députés. Mais si le rapport est débattu pendant une heure, eh bien il y aura une heure de moins réservée aux initiatives parlementaires.

De plus je veux confirmer aux députés que jeudi nous étudierons à l'étape de la 3^e lecture le projet de loi C-131, et vendredi, comme je l'ai indiqué tantôt, sera une journée réservée à l'opposition.

J'espère donc que tout est clair cette fois-ci.

[Traduction]

M. Nielsen: Malheureusement, c'est clair comme du cristal. Le leader du gouvernement à la Chambre, qui sait pertinemment que nous entendons débattre ce rapport, se trouve donc à dire

que nous avons le choix entre fermer notre gueule et perdre notre journée d'initiatives parlementaires.

Des voix: Honte!

M. Nielsen: La journée tout entière est réservée aux initiatives parlementaires. Je donne immédiatement avis au ministre, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs, que nous débattons ce rapport. Il le sait parfaitement, et pourtant, il nous vole la journée réservée aux initiatives parlementaires en vertu du nouveau Règlement. Il demande à tous les députés de la Chambre de témoigner de leur bonne foi. A mes yeux, le geste qu'il pose pour tenter de supprimer à l'avance la journée d'initiatives parlementaires de façon aussi sournoise ne témoigne nullement de la bonne foi du ministre ni de celle du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Pinard: La réaction du député du Yukon me surprend beaucoup. Si le rapport du comité de sélection des membres des comités permanents n'a été déposé qu'hier, c'est parce que le député du Yukon l'a spécifiquement demandé au comité de sélection. Nous aurions pu déposer ce rapport plus tôt parce que le comité était prêt à le faire la semaine dernière. C'est à sa demande que nous avons attendu les dix derniers jours de séance, conformément au nouveau Règlement, pour déposer ce rapport.

Au même comité de sélection, c'est encore le député du Yukon qui a demandé que nous proposions l'adoption de ce rapport le plus tôt possible après son dépôt, pour permettre . . .

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai.

M. Pinard: . . . aux comités de se mettre au travail. C'est précisément ce que vous avez demandé.

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai.

M. Pinard: Rien n'intéresse davantage les simples députés que le fonctionnement des comités. C'est pourquoi nous mettons cette motion en délibération demain. C'est pourquoi cette réaction du député me surprend. Nous voulons que les comités puissent se mettre au travail le plus tôt possible.

M. Wilson: Vous déformez la vérité.

M. Pinard: J'ai fait preuve d'une grande courtoisie aujourd'hui en intervenant 24 heures à l'avance pour informer mon collègue de notre intention à ce sujet. Théoriquement, nous aurions pu attendre la dernière minute. Cependant, je voulais lui donner un préavis suffisant. Sa réaction négative me surprend d'autant plus.

Je lui dis maintenant que nous voulons permettre aux comités de se mettre au travail le plus tôt possible, ce qui répond à la demande formulée expressément par le député. Il est libre de permettre l'adoption du rapport sans autre débat parce qu'après tout, c'est la première fois depuis que je suis député, en neuf ans, qu'un parti oblige ce genre de comité de sélection à se réunir. Ce sera la première fois depuis bien des années qu'un parti politique obligera la Chambre à débattre le rapport d'un tel comité.